

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2012003

Signataire : ML/GW

OBJET :Convention de financement n°11-829 des projets dans le cadre de l'expérimentation relative aux "Innovations Petite Enfance" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales en date du 30 Novembre 2011 pour la mise en œuvre d'actions de formation des personnels de la petite enfance de la ville d'Aubervilliers en réponse à l'appel à projet lancé par lettre circulaire N° 2010-167 du 13 Octobre 2010,

Vu le projet de convention de financement n° 11-829 des projets dans le cadre de l'expérimentation relative aux « Innovations Petite Enfance » entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de cette aide au fonctionnement pour répondre aux difficultés de recrutement de personnel qualifié sur la commune d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Le Maire à signer la convention de financement n° 11-829 des projets dans le cadre de l'expérimentation relative aux « Innovations Petite Enfance » entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

DIT QUE : le financement alloué par la Caisse d'Allocation Familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation 903-7478- 64

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué